COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Mai 2017

Présents: M. J.P. CORBISEZ - F. DUPUIS - A. BOIGELOT - L.P. SECCI - A . HNAT - B. DUPARCQ - J-M. DESPREZ - D. BERLIK - P. CALLOT - F. PILARCZYK - C. GOEUSSE - M. DELEAU - N. PRZYBYLA - B. MILLEVILLE - J-C SZRAMA - J-F. THOURIN-VIAL - S. GOETINCK

Représentés (au sens de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Six procurations sont présentées : H. CHEKROUN représenté par P. CALLOT

A. FLANQUART représenté par N. PRZYBYLA
J.P HUGOT représenté par A. BOIGELOT
N. ZIANE représentée par B. MILLEVILLE
C. LUTZ représentée par A. HNAT
B. BURGEAT représenté par JM DESPREZ
B. KROL représenté par B. DUPARCQ
N. LADEVEZ représentée par F. PILARCZYK
S. FERAHTIA représentée par D. BERLIK
C. CECINI représentée par J-F. THOURIN-VIAL
S. YPREEUW représentée par S. GOETINCK

Absent(s):

D. WOJDOWSKI

Retard:

Début du Conseil Municipal: 18 H 30

-:-:-:-:-:-:-

Monsieur le Maire désigne M. Patrick CALLOT, secrétaire de séance, qui procède à l'appel nominal de l'ensemble des conseillers en exercice.

-:-:-:-:-

1. Compte rendu du conseil municipal du 04 Avril 2017

Monsieur le Maire soumet l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 04 Avril 2017.

Le compte rendu du conseil est adopté à 28 voix pour et 1 absent

2. Compte rendu des décisions du Maire.

Conformément à l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises en vertu de la délégation accordée par délibération en date du 15 Octobre 2015, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- n° 07/17 : Cession de droit de bail / Local Fosse 2

- n° 08/17 : Marché n° 2016/10 : Rénovation du bâtiment communal 17 rue Renan.

Lot n°2: Menuiserie extérieures- Société SEMIT -

Avenant n°1: Travaux supplémentaires

Prise d'acte à 28 voix et 1 absent

FINANCES

3. Remboursement de concession funéraire

Monsieur Alain BOIGELOT, Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de remboursement de concession funéraire. M. DEREGNAUCOURT a procédé à l'achat d'une concession le 17 Février 2017. En Avril 2017, l'intéressé prend connaissance d'une concession familiale déjà existante. Il souhaite annuler son achat et sollicite le remboursement de la concession d'un montant de 339 €.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

4. Indemnisation relative à des dommages aux biens

Monsieur Alain BOIGELOT expose au Conseil Municipal que suite à un vol de téléphone portable de joueurs de football au stade en avril 2016 lors d'un Match, la commune a fait intervenir son assurance et propose d'indemniser les 3 personnes concernées.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

5. Transfert de garantie d'emprunt Maisons et Cités

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal que Maisons et Cités souhaite transférer leurs garanties d'emprunts accordés en 2008 et 2010 afin de se couvrir sur les hausses du Livret A et de bénéficier des taux extrêmement bas du marché. La commune souhaite donc accorder ce transfert de garantie à hauteur de 4 888 000 € pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de trente cinq millions trois cent soixante et onze mille euros (35 371 000 euros) souscrit par l'emprunteur auprès de la Société Générale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° ONE-8790617.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

6. Modalités d'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2018

Monsieur Fabien PILARCZYK, Conseiller Délégué, informe l'assemblée délibérante que cette taxe a été mise en place sur la commune à compter du 1^{er} Janvier 2009. Sont concernés les supports publicitaires fixes, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique, à savoir les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

7. Redevance scolaire 2016/2017

Madame Brigitte DUPARCQ, Adjointe, expose que vu l'avis du Bureau de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin en date du 29 Mars 2017, il est proposé de fixer à 110 € par élève le montant de la redevance scolaire par les communes voisines dont les élèves fréquentent les établissements primaires ou maternelles de la Ville pour l'année 2016/2017.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

8. Subvention Fonds d'Intervention pour les services (FISAC)

Dans le cadre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), délibération n°77 du 15 octobre 2015, Monsieur Fabien PILARCZYK, Conseiller Délégué, propose à l'assemblée délibérante d'octroyer une subvention aux commerçants ayant déposé un dossier de travaux et d'embellissement. S'agissant de l'embellissement du commerce la subvention est accordée à hauteur de 20 % par le FISAC (Action n° 12 de la décision n°16-1696 attribution de subvention) et de 20 % accordé par la ville.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

9. Subventions aux associations pour l'année 2017

En application de l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, une collectivité peut accorder une subvention à toute association, cependant cette dernière doit fournir les justificatifs annuels de son activité. Par le présent projet de délibération, Madame Fabienne DUPUISet M. Louis-Pierre SECCI, Adjoints, proposent d'allouer une subvention aux associations reprises dans le corps de la délibération.

La délibération est adoptée à 23 voix pour, 5 ne participent pas et 1 absent

ADMINISTRATION GENERALE

10. Tarification pour l'École de Musique Année 2017/2018

Monsieur Patrick CALLOT, Conseiller Délégué informe que la tarification des enseignements musicaux pour l'année 2017/2018 est soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

11. Tarifications des activités de motricité 2 à 3 ans, initiation à l'escalade 7 à 8 ans, escalade adulte et escalade en famille 2017-2018

Des activités de motricité et d'escalade aux enfants et aux adultes sont proposées. En vue de couvrir partiellement les frais de fonctionnement de ces activités pour l'année 2017/2018, Monsieur Louis-Pierre SECCI, Adjoint, propose une tarification trimestrielle par personne.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

12. Tarification Centre Animation Jeunesse (CAJ) et Accueil Collectif de Mineurs (ACM) / Plan d'Accueil Individualisé (PAI)

Monsieur Louis-Pierre SECCI informe que les tarifs du Centre Animation Jeunesse (CAJ) et de l' Accueil Collectif de Mineurs (ACM) au 01/01/2017 ont été fixés par délibération du 15 Décembre 2016. Constatant que les tarifs ne prévoyaient pas un tarif pour les enfants ayant un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) pour le Centre Animation Jeunesse (CAJ) et de l' Accueil Collectif de Mineurs (ACM), il est proposé une réduction de 20 % sur les tarifs appliqués.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

13. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre suite au concours restreint pour la réalisation d'un équipement culturel

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un équipement socio-culturel, le jury de concours s'est réuni le 06 avril 2017 pour désigner le lauréat de la procédure, à savoir l'architecte AVANTPROPOS. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à AVANTPROPOS.

Exposé de Mme Marjorie PAILLAT

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

14. Convention de partenariat Ville de Oignies/ SRCJ / PROVICIS Nord

Monsieur le Maire, expose à l'Assemblée que la SRCJ réalise sur la commune de OIGNIES, une opération de 28 maisons en location accession, sous le régime du PSLA (Prêt Social Location Accession), Chemin de la justice, dénommée « La roselière ». La société PROCIVIS s'engage par son activité « Missions Sociales » à favoriser le financement d'opérations pour l'accession à la propriété très sociale, dans le cadre de conventions fixant les modalités de son intervention avec leur partenaires locaux

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

URBANISME

15. Incorporation dans le domaine communal de biens sans maître

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Préfet du Pas-de Calais a notifié à la commune un arrêté portant présomption de biens sans maître au sens des articles L 1123-1 3 ° et L 1123-4 du Code Général de la Propriété des personnes Publiques. La commune peut, par délibération incorporer ces immeubles dans le domaine communal. A défaut de délibération prise dans un délai de 6 mois, la propriété des immeubles sera attribuée à l'État.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

16. Convention cheminement doux et traversée piétonne/cycles RD 306 - ZAC de la Maille Verte

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que dans le cadre du développement de la ZAC de la Maille Verte, la S.E.M TERRITOIRES 62 va entreprendre prochainement l'aménagement d'un cheminement doux afin de desservir un futur centre commercial. La réalisation de ces travaux sur le domaine public départemental nécessite la signature d'une convention d'entretien du domaine public entre la Commune et le Département.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

17. Installations classées / Projet d'exploitation d'un bâtiment logistique sur la Plateforme Multimodale Delta 3

Monsieur Fabien PILARCZYK informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique s'est déroulée du 18 avril au 18 mai 2017 sur la demande d'autorisation d'exploiter un bâtiment logistique embranché Fer LB1 au niveau de la zone LB, de la plate-forme Multimodale et logistique DELTA 3 sise sur la commune de DOURGES. Au vu de l'arrêté préfectoral en date du 27 Mars 2017, le Conseil Municipal de la commune est chargé d'émettre un avis sur ce projet.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

18. Acquisition immeuble sis 1 rue du 11 Novembre appartenant à M. Mme DURIEZ

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la mise en vente de l'immeuble appartenant à M & Mme DURIEZ Laurent, sis 01 rue du 11 Novembre, cadastré AD1. L'acquisition de cet immeuble est en lien avec le prochain départ de la Bibliothèque et une réflexion à engager sur cette zone.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

19. Dénomination de lotissement

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal que la société « Perspectives & Horizon » a obtenu un permis d'aménager 23 lots rue Goulet. Il appartient au Conseil Municipal de procéder à la dénomination de la voie nouvellement créée.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

Fin du Conseil: 19 h 38

LE MAIRE Jean - Pierre CORBISEZ